



Il y a quelque chose de dérisoire quand l'OFB prétend doctement, sans aucune étude scientifique, que la mortalité piscicole théorique dans une turbine serait de 22% pour un objectif de 40% d'échappement et d'un impact de 51% au doigt mouillé.

L'OFB sévit dans les eaux douces françaises. Or, l'UE n'a cure des appréciations théoriques de l'OFB sur l'impact des ouvrages hydrauliques sur les espèces piscicoles : elle finance depuis 20 ans la surpêche industrielle jusqu'à l'extinction probable sans discernement de toutes les espèces marines, espèces protégées et migratrices comprises.

Un grand classique administratif

Faire passer des décrets estivaux, obtenir des arbitrages inacceptables ou menacer. Intimidation et menaces des lobbies industriels, main dans la main avec les Etats qui s'exécutent.

La semaine dernière, les industriels de la pêche ont pesé de leur poids face aux pouvoirs publics. Tant pis pour la biodiversité.

Mardi 26 juillet 2022, l'Association BLOOM témoigne d'une véritable tentative d'intimidation de la part des lobbies industriels de la pêche dans une attaque coordonnée avec les autorités françaises et espagnoles.

Lors d'une réunion organisée par la Commission européenne sur la protection des écosystèmes vulnérables qui existent dans les profondeurs de l'océan, la France, l'Espagne et le segment le plus destructeur de la flotte industrielle de pêche ont fait bloc pour s'opposer à la protection de l'océan. Point.

2016 : souvenez-vous

Sous le poids d'une mobilisation hors normes de citoyens, de scientifiques, des politiques et de la fameuse BD de Pénélope BAGIEU, grâce à cette vague d'exigences croisées, contre vents et marées, BLOOM a réussi à imposer que le chalutage soit interdit au-delà de 800 mètres de profondeur.

C'était profond mais c'était ce que BLOOM pouvait obtenir de mieux. Et c'était clairement mieux que de laisser saccager l'océan jusqu'à 2000 mètres de profondeur, quotidiennement et sans aucune contrainte.

La science disait que l'urgence était de protéger l'océan au-delà de 400 mètres de profondeur tant, à ces profondeurs, les dynamiques de vie sont différentes et selon Théodore Monod « *Il fait froid, il fait noir, il fait faim, il fait profond* ». Et l'OFB rétorquerait que les espèces migratrices qui font l'objet en milieu terrestre de leurs uniques mesures de protection ne nagent pas à ces profondeurs. Donc Inch'Allah tout va bien, alors pourquoi ne pas ponctionner toujours plus profond ?

Catastrophe écologique banale

Le chalutage profond est une technique invalidante qui n'aurait jamais dû être autorisée. Des filets raclent les fonds marins et détruisent des écosystèmes multimillénaires, ponctionnent indistinctement toute la biodiversité marine : coraux, espèces centenaires, tortues, dauphins et accessoirement les espèces migratrices.

Pour avoir quelques poissons broyés à mettre dans nos assiettes, les chalutiers industriels sont subventionnés par l'UE éradiquant les espèces marines et détruisant tous les écosystèmes.

C'est le massacre aveugle du vivant.

Une protection des écosystèmes fragiles, inscrite dans la loi

En 2016, en plus de l'interdiction du chalutage profond au-delà de 800 mètres, BLOOM a obtenu du Règlement européen qu'au-delà de 400 mètres de profondeur, les zones où des écosystèmes marins vulnérables pouvaient exister seraient fermés à la pêche avec des engins qui touchent le fond d'ici janvier 2018.

Cela laissait un répit de près de deux ans aux flottes industrielles de pêche les plus impactantes d'Europe.

Mauvaise foi caractérisée des États Membres et rétention de données.

Pour procéder aux fermetures des zones contenant des « *écosystèmes marins vulnérables* », la Commission européenne avait besoin d'avis scientifiques. Les États membres les plus coupables, main dans la main avec leur secteur industriel le plus destructeur ont produit des études de type « *Monsanto ou de la cigarette qui n'a jamais provoqué de cancer du poumon* ».

La France et l'Espagne n'ont pas envoyé les données permettant de protéger les écosystèmes les plus fragiles de l'océan.

Sans données, pas de localisation des écosystèmes les plus fragiles.

Sans avis scientifiques robustes, pas de fermeture des zones de pêche.

Sans fermeture = aucune protection.
Que le massacre continue.

Epilogue provisoire

En 2022, les écosystèmes marins vulnérables au-delà de 400 mètres de profondeur sont broyés, pillés, anéantis, de façon routinière.

La Commission a tapé du poing sur la table plusieurs fois et a obtenu l'envoi des données. Les chercheurs ont fait leur travail et ont proposé 87 zones fragiles à protéger en priorité. Avec quatre ans de retard par rapport à l'obligation légale, la Commission a donc formulé « un acte d'exécution » permettant de fermer ces 87 zones prioritaires. Fin juin 2022, cet acte a été adopté par les États membres. Il devrait entrer en vigueur en septembre 2022.

Terreur industrielle et complicité inacceptables

Et là... coup de théâtre... que font les industriels en plein accord avec les États Membres ? Ils dénoncent l'avis scientifique et refusent la fermeture des zones à protéger bien que ce soit une obligation légale.

Et de surcroît, les industriels menacent la Commission européenne de poursuites judiciaires si elle protège réellement les écosystèmes marins les plus vulnérables de l'océan !

Le 26 juillet 2022, la Commission européenne a organisé une réunion en ligne « *sur la mise en œuvre du règlement relatif à l'accès aux eaux profondes* ». L'association BLOOM y participait.

La France et l'Espagne ont fait leur numéro : un coup l'État, un coup un industriel de la pêche, un coup un chercheur d'État. Impossible de savoir qui était qui, tant leurs discours étaient identiques. Ils ont commencé par s'aligner sur leurs éléments de langage et ont martelé à l'unisson : « *nous sommes très attachés à la protection de l'océan et au respect du cadre légal* ».

Un beau déclaratif d'ouverture pour mieux piétiner la loi, annoncer qu'ils ne la respecteraient pas et qu'ils iraient à la Cour de justice de l'UE si la loi était appliquée.

Discussion

Le lendemain, le 27 juillet 2022, les industriels espagnols ont confirmé leur intention de poursuivre les autorités européennes si elles osaient légiférer en faveur de l'intérêt général plutôt qu'en le leur.

La collusion État-pseudo-science-industrie forme une trilogie toxique qui terrorise et sclérose les décideurs publics.

BLOOM et plusieurs ONG : la DSCC, Oceana, Ecologistas en Acción, Shark Project etc...ont été atterrées face à cette énième tentative d'intimidation.

Les industriels prouvent encore leur approche gloutonne.

Nous aurions droit à ce que les pouvoirs publics soient en mesure de maintenir les lobbies à distance non hostile ?

Les forêts brûlent, les cours d'eau se vidangent, la pêche artisanale est à l'agonie et l'argent public est encore et toujours principalement alloué aux projets destructeurs du milieu naturel : ça suffit !

STOP à la suprématie prédatrice des lobbies industriels !

STOP à leur diktat imposé à nos parlementaires !

- Soutenons la Commission européenne pour qu'elle ne flanche plus face aux pressions des lobbies industriels de l'Espagne et de la France.
- Soutenons le Commissaire à l'environnement, aux océans et à la pêche, M. Sinkevičius pour qu'il aille au bout de sa mission, qu'il applique la loi et qu'il protège réellement l'océan. C'est un vœu pieux depuis María Damanáki, grande protectrice/destructrice des milieux marins.
- @Vsinkevicius ne cédez pas aux pressions & menaces des industriels de la pêche et fermez dès septembre les quatre-vingt-sept zones abritant des écosystèmes vulnérables.
- Tenez tête aux industriels climaticides, protégez l'océan & l'avenir des générations futures.
- On doit interpeller l'OFB qui occulte ces pratiques destructrices, sans aucune étude des impacts sur les espèces migratrices ni sur la biodiversité marine qui les nourrit.

Lire :

<https://www.penelope-jolicoeur.com/2013/11/prends-cinq-minutes-et-signe-copa-in-.html>

<http://cedepa.fr/les-lobbies-gagnent-locean-perdun-scenario-recurrent/>